

**Compte-rendu du Conseil syndical
du 18 mars 2019 à 18h00**

L'an deux mille dix-neuf, le 18 mars à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (26) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER, Gilles GANGLOFF, Jean- Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (5) :

Pierre BIHOREAU à Gérard BLANCHET, Nadine GRELET-CERTENAIS à Nicolas CHAUVIN, Émile GUILLON à Dominique PAQUET, Claude JAUNAY à Guy Michel CHAUVEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

Excusés (5) :

Louis-Jean de NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean- Yves DENIS, Xavier GAYAT, Béatrice PAVY- MORANCAIS.

Messieurs Jean Paul BEAUDOUIN et Dominique PAQUET sont partis avant les votes donc 3 membres du vote en moins (Monsieur Emile GUILLON avait donné pouvoir à Monsieur PAQUET). Le nombre de votants est alors de 28. Monsieur CHAUVEAU Guy Michel est parti à 19h35. A pris part au vote jusqu'aux délibérations « Participations des Collectivités ». Le nombre de votants à 19h35 est porté à 26 (Monsieur Claude JAUNAY avait donné pouvoir à Monsieur Guy Michel CHAUVEAU).

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU.

Trésor public :

Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD et Margaux SEILLÉ.

Ordre du jour

1. Informations

- 1.1. 1ère édition de la fête des lumières "les Allumés d'Aubigné"
- 1.2. Point d'avancement sur le projet "A la poursuite du Temps caché"
- 1.3. Bilan 2019 de Malices au Pays
- 1.4. Journée rénovation et matériaux biosourcés
- 1.5. Point d'avancement sur la création de comité d'itinéraire vélo (OTVL)

2. Délibérations

- 2.1. Vote du compte administratif
- 2.2. Vote du compte de gestion
- 2.3. Affectations du résultat
- 2.4. Convention PETR/OTVL pour l'année 2019
- 2.5. BP 2019
- 2.6. Participation des collectivités
- 2.7. Amortissement, matériels du service CEP
- 2.8. Approbation du CTR2020
- 2.9. Dossiers Leader
 - 2.9.1 Demande de subvention LEADER pour le projet "Fête des Lumières - Les Allumés d'Aubigné"
 - 2.9.2. Demande de subvention LEADER pour le projet 2019 "Malices au Pays"
 - 2.9.3. Concertation SCoT
- 2.10. Energie-Climat
 - 2.10.1 Action n°2 du PCAET "Expérimentation d'un village à énergie positive" - Convention de partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
 - 2.10.2. Action n°1 du PCAET "Sensibiliser les scolaires aux questions de sobriété énergétique et aux enjeux de la qualité de l'air" - Réponse à l'appel à projet PRSE 2019 et demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire
 - 2.10.3. Action n°5 du PCAET "Étudier et informer sur les potentiels d'énergies renouvelables" - Lancement de l'étude de potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays Vallée du Loir et demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Régional d'Études Stratégiques (FRES)

3. Questions diverses

Monsieur le Président sollicite un membre du Conseil syndical afin d'assumer la fonction de secrétaire de séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal du 7 février 2019, qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 7 février 2019 n'appelle aucun commentaire, il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur LEGRAND est nommé secrétaire de séances.

La parole est donnée à Margaux SEILLÉ, chargée de promotion touristique, arrivée dans l'équipe de l'OTVL le 04 mars 2019.

Sylvie PERIER est également présentée par M. VALLIENNE. Elle occupe aujourd'hui et pour 3 mois, le poste d'accueil/secrétariat en remplacement Laurence MANDIN qui a démissionné pour prendre un poste à la ville du Mans.

1. INFORMATIONS

1.1.1^{ère} édition de la Fête des Lumières "Les Allumés d'Aubigné"

Projection du film de la soirée "Les Allumés d'Aubigné" qui s'est déroulée le 01 février dernier.

Mathilde Estadiou exprime tout l'intérêt de cette fête dont les préparatifs se font bien en amont par le biais d'une résidence d'artistes de 2 fois 15 jours. Sa réussite est liée à une très forte implication de tous les participants : élus, écoles, associations, commerçants ...

La prochaine édition aura lieu début février 2020 sur la Communauté de communes du Pays fléchois ou sur la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé. La commune accueillante reste encore à déterminer.

Un courrier va être adressé à chacune des communes des 2 communautés de communes précitées, afin de faire connaître les conditions à remplir pour accueillir cette manifestation, ceci dans le but de sélectionner le prochain lauréat.

Monsieur HUBERT demande s'il existe des contraintes liées à la sécurité. Monsieur LEGUET explique en effet qu'il y a eu une réunion préparatoire avec réalisation de plans de fermetures de routes soumis à l'aval de la sous-préfecture.

Monsieur VALLIENNE indique que ce genre d'événement mobilise les enfants, donc les familles. C'est un public trop peu souvent rencontré.

1.2. Point d'avancement sur le projet "A la Poursuite du Temps caché"

Projection du film présentant l'opération avec les différentes dates de lancement :

- Carnuta Jupilles et Forêt de Bercé - Samedi 16 mars de 14h30 à 18h00
- Église de Saint-Vincent -du- Lorouër - Samedi 23 mars de 14h30 à 18h00
- Église de Château-l'Hermitage – Dimanche 31 mars de 14h30 à 18h00
- Église de Saint Martin de Luché-Pringé – Dimanche 07 avril de 14h30 à 18h00
- Moulin de la Bruère la Flèche – Dimanche 14 avril de 14h30 à 18h00

Monsieur VALLIENNE souligne le très bon retour de la DRAC sur ce projet innovant. De même la Région soutient ce projet.

1.3. Bilan 2019 de Malices au Pays

La 5^{ème} édition de Malices au Pays a eu lieu du 29 janvier au 13 février 2019 dans les communes de La Chartre-sur-le-Loir, La Flèche, Le Lude, Montval-sur-Loir, Oizé et Vaas. Plus de 5 000 personnes, enfants et parents ont été accueillies durant cette édition, à travers 11 spectacles pour 33 représentations.

Un bilan chiffré détaillé est présenté par Alexandre Ménard.

Des enfants de 22 communes sont venus voir les spectacles de Malices. Il y a des spectacles hors temps scolaire (mercredi familial) ce qui explique les plus petites jauges.

Une nouvelle organisation va être mise en place pour la prochaine édition, afin que les écoles soient informées dès le mois de juin pour intégrer Malices dans le programme de l'année scolaire suivante.

1.4. Journée rénovation et matériaux biosourcés

Dans le cadre des missions du service commun de Conseil en Énergie Partagé, le PETR organise une demi-journée sur les thématiques de la rénovation énergétique des bâtiments et des matériaux biosourcés. Cette action se déroulera **le 23 avril 2019 à LAVERNAT** suivant le programme suivant :

- de 14h à 14h30 accueil des élus et techniciens référents
- de 14h30 à 17h00 - table ronde sur la rénovation du bâtiment (notamment le bâti ancien et ses problématiques), les matériaux biosourcés et ouverture sur la construction et l'isolation bois-paille ; cette table ronde est réservée aux élus et techniciens des communes CEP.
- de 18h30 à 20h30 - forum de la rénovation à destination du grand public et des entreprises (installateurs, bureaux d'études, architectes, AMO...).

Les intervenants suivants seront présents : le bureau d'études M3E, l'entreprise Abitabio, l'entreprise Pavatex, l'entreprise Biofib, l'entreprise Le Relais Métisse, le bureau d'études Bois Paille Ingénierie, l'entreprise Isopaille, le partenaire et prestataire SOLIHA, le partenaire Espace Info Énergie.

Des flyers et des outils de communication sont en cours d'élaboration.

Merci d'en parler autour de vous.

1.5. Point d'avancement sur la création du comité d'itinéraire.

Comité d'itinéraire

Suite à la Rencontre des acteurs de la Vallée du Loir à Vélo du 8 novembre dernier à Mansigné et la volonté affichée et unanime des partenaires présents de créer un comité d'itinéraire, l'OTVL s'est réuni le 23 janvier 2019 avec les partenaires des régions (Pays de la Loire et Centre Val de Loire), les départements (Eure et Loir, Loir et Cher, Sarthe, Maine et Loire et Indre et Loire), les syndicats mixtes, les Communautés d'agglomération, urbaines et Communautés de Communes afin de définir ensemble les contours de ce comité d'itinéraire.

Cette phase concrète et opérationnelle doit mener à l'élaboration d'un plan d'actions et un budget en 2019.

Les partenaires ont désigné l'Office de tourisme de la Vallée du Loir, comme coordonnateur / chef de file de la démarche.

Ce comité d'itinéraire aura pour rôle de définir une stratégie commune selon des objectifs et des délais partagés. Il veillera aux réalisations par la mise en commun de moyens et la mise en cohérence des thématiques (infrastructure, services, communication, marketing ...). Le comité d'itinéraire évaluera la mise en œuvre de la stratégie commune, l'actualisera et anticipera la pérennisation des projets.

L'OTVL souhaite solliciter la participation technique et financière des collectivités concernées par l'itinéraire Vallée du Loir à vélo qui pourront ainsi contribuer à la définition d'un plan d'actions pluriannuel et participer aux travaux du comité d'itinéraire.

Une convention cadre, bipartite entre le chef de file (OTVL) et chaque partenaire sera établie pour une durée de 3 années (2019 / 2021), complétée par des avenants financiers annuels si nécessaire.

2. Délibérations

2.1. Vote du compte administratif

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Total Prévu	Réalisé
011 - Charges à caractère général	652 118.00	407 448.12
012 - Charges de personnel et frais assimilés	592 530.00	554 666.74
014 - Atténuations de produits	132 000.00	69 823.84
65 - Autres charges de gestion courante	605 584.00	399 210.14
Total des dépenses de gestion courante	1 982 232.00	1 431 148.84
66 - Charges financières	2 000.00	1 245.78
67 - Charges exceptionnelles	7 009.81	4 444.66
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 009.81	5 690.44
023 - Virement à la section d'investissement	212 929.78	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 391.22	20 451.22
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	231 321.00	20 451.22
TOTAL	2 222 562.81	1 457 290.50

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Total Prévu	Réalisé
	2 222 562.81	1 803 818.50
013 - Atténuations de charges	100 000.00	91 552.75
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 800.00	29 462.39
73 - Impôts et taxes	132 000.00	160 183.32
74 - Dotations, subventions et participations	1 806 508.00	1 346 624.43
Total des recettes de gestion courante	2 056 308.00	1 627 822.89
75 - Autres produits de gestion courante	-	6 593.08
77 - Produits exceptionnels	-	3 147.72
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 056 308.00	1 637 563.69

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017 : 166 254,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Total Prévu	Réalisé
010 - STOCKS	0.00	0.00
020 - Dépenses imprévues (investissement)	16 000.00	0.00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109 127.00	71 081.60
202 - Frais de réalisation de documents d'urbanisme	109 127.00	71 081.60
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	139 400.00	111 906.78
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	11 000.00	1 529.17
21745 - Constructions sur sol d'autrui	7 500.00	-
2182 - Matériel de transport	37 200.00	40 246.56
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	28 500.00	13 234.26
2188 - Autres immobilisations corporelles	55 200.00	56 896.79
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	264 527.00	182 988.38

Pour information

R 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017 : 86 891,55 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Total_Prévu	Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	120 097.55	93 827.36
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	86 891.55	86 891.55
10222 - F.C.T.V.A.	33 206.00	6 935.81
TOTAL DES RECETTES RELLES	120 097.55	93 827.36
021 - Virement de la section de fonctionnement	212 929.78	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 391.22	20 451.22
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	231 321.00	20 451.22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	351 418.55	114 278.58

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, sous la présidence de M. CHAUVEAU - 1^{er} vice - président du PETR, le président M. VALLIENNE s'étant retiré pendant le vote, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte administratif 2018 tel que présenté.

2.2. Vote du compte de gestion

Monsieur le Président présente le compte de gestion du receveur de la collectivité et il soumet son approbation au Conseil syndical

Section de fonctionnement

Solde débiteur classe 6 :	-1 457 290,50 €
Solde débiteur classe 7 :	+1 637 563,69 €
Excédent de clôture :	180 273, 19 €

Section d'investissement

Dépenses	- 182 988,38 €
Recettes	114 278,58 €
déficit de clôture	- 68 709,80 €

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion soumis par le receveur.

2.3.Affectations du résultat

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	1 457 290.50	G	1 637 563.69
	Section d'investissement	B	182 988.38	H	114 278.58
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	166 254.81
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	86 891.55	J	
			(si déficit)		(si excédent)
TOTAL (réalisations)		A+B+C+D	1 727 170.43	G+H+I+J	1 918 097.08
Résultat cumulé	Section de fonctionnement		1 457 290.50		1 803 818.50
	Section d'investissement	=B+D	269 879.93	=H+J	114 278.58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D	1 727 170.43	= G+H+I+J	1 918 097.08

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 180 273,19
 Résultat reporté : 166 254,81
 Résultat de clôture : 346 528,00

Investissement

Résultat de l'exercice : - 68 709,80 €
 Résultat reporté : - 86 891,55 €
 Résultat de clôture : - 155 601,35 €

Après avoir entendu, ce jour, le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

- soit un excédent cumulé 2018 en section de fonctionnement de : 346 528,00 €
- soit un déficit cumulé 2018 en section d'investissement de : 155 601,35 €

le Conseil syndical est amené à se prononcer sur l'affectation du résultat.

Affectation du résultat :

1068 : Excédent capitalisé : 155 601,35
 Report en fonctionnement : 190 926,65
 TOTAL : 346 528,00

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat.

2.4.Convention PETR / OTVL 2019

M. le Président présente la convention 2019 entre le Pays et l'OTVL

Cf. pièce jointe n°1

Monsieur Guy Michel CHAUVEAU rappelle que la taxe de séjour jusqu'à présent représentait un volume de 45 000 € annuel, pour 2019 le montant est présent autour de 90 000 €, ce qui traduit une forte amélioration de la collecte de cette taxe de séjour;

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention 2019 entre le Pays et l'OTVL.

2.5.BP 2019

Cf. pièce jointe n°2

Le budget 2019 est très détaillé pour plus de transparence.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le budget 2019 tel que présenté.

2.6. Participations des collectivités

2.6.1 Montant des participations par habitant et par communauté de communes

Communauté de communes	Population 2019	7 €/habitant	OTVL 1,52 €/habitant	PETR 5,48 €/habitant
Sud Sarthe	23 320	163 240,00	35 446,40	127 793,60
Loir Lucé Bercé	24 113	168 791,00	36 651,76	132 139,24
Pays Fléchois	27 358	191 506,00	41 584,16	149 921,84
TOTAL	74 791	523 537,00	113 682,32	409 854,68

2.6.2 Montant des participations au titre de l'office de tourisme de destination

Collectivité	Participation 2019	Participation 2018
Communauté de communes Sud Sarthe	89 433 €	89 433 €
Communauté de communes Loir Lucé Bercé	130 007 €	130 007 €
Communauté de communes du Pays Fléchois	196 000 €	196 000 €
TOTAL	415 440 €	415 440 €

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la participation des collectivités telle que présentée.

2.7. Amortissement matériels du service CEP

Le PETR Pays Vallée du Loir a acquis différents biens au cours de l'année 2018 pour le service CEP. Il est demandé au Conseil syndical de se prononcer sur les durées d'amortissement pour les biens suivants :

Matériel	Coût d'acquisition TTC	Durée d'amortissement
Caméra	3 289.26	3 ans
Enregistreur ZOOM	167.20	1 an
Capteurs enregistreurs de température	1 801.20	3 ans

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les durées pour l'amortissement du matériel du service CEP.

2.8. Approbation du CTR2020

Préambule : présentation synthétique du CTR2020

Cf. pièce jointe n°3

Pour information, le dossier complet du CTR2020, y compris la stratégie touristique du territoire, est consultable en ligne sur le site internet du Pays : www.pays-valleeduloir.fr.

Après la présentation en préambule du projet de CTR2020 tel que soutenu lors de l'audition devant la Région le 11 février dernier (rappel du contexte, des thématiques, ...), M. le Président sollicite la délibération du Conseil syndical sur les éléments suivants :

- Approbation du projet de Contrat Territoires-Région 2020 (tel que la synthèse annexée à la présente délibération).
- Sollicitation de l'appui financier de la Région pour mettre en œuvre le Contrat Territoires-Région 2020 avec une précision sur la fongibilité des enveloppes.
- Autorisation donnée au Président de prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce dit contrat.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de Contrat Territoires-Région 2020 (tel que la synthèse annexée à la présente délibération), sollicite l'appui financier de la Région pour mettre en œuvre ce Contrat Territoires-Région 2020 avec une précision sur la fongibilité des enveloppes et autorise le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce dit contrat.

2.9. Dossiers LEADER

2.9.1 Demande de subvention LEADER pour la "Fête des Lumières - Les Allumés d'Aubigné"

Le projet "Fêtes des Lumières - Les Allumés d'Aubigné" est éligible au regard de la fiche action n°8 "Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine" de la stratégie locale du développement du GAL Pays Vallée du Loir dans le programme LEADER 2014-2020.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Prestation Patrimoine à roulettes	19 263,00 €	Etat – Contrat Local d'Education Artistique et Culturel	5 500,00 €
Hébergement	1 260,00 €	Région	5 000,00 €
Matériel créatif	1 277,23 €	Europe (LEADER)	10 000,00 €
Technique	2 810,40 €	Autofinancement	12 597,93 €
Cachets musiciens	1 600,00 €		
Indemnités de la chargée de mission (environ 260 heures) + frais de structure	6 887,30 €		
TOTAL	33 097,93 €	TOTAL	33 097,93 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- d'approuver le projet et son plan de financement
- d'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 10 000,00 €
- d'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de solliciter les fonds européens (à hauteur de 10 000 €) pour le financement de cette action selon le plan de financement présenté et autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

2.9.2 Demande de subvention LEADER pour le projet 2019 "Malices au Pays"

Le projet "Malices au Pays 2019" est éligible au regard de la fiche action n°8 "Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine" de la stratégie locale du développement du GAL Pays Vallée du Loir dans le programme LEADER 2014-2020.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
Communication	4 124,00 €	Etat – Contrat Local d'Education Artistique et Culturel	4 800,00 €
Spectacles	26 866,47 €	Région	3 000,00 €
Ateliers	7 976,03 €	Partenaires culturels	8 900,00 €
Technique	883,15 €	Europe (LEADER)	10 000,00 €
Droits d'auteur	3 381,53 €	Autofinancement	18 998,18 €
Transports	2 467,00 €		
TOTAL	45 698,18 €	TOTAL	45 698,18 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 10 000,00 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de solliciter les fonds européens (à hauteur de 10 000 €) pour le financement de cette action selon le plan de financement présenté et autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

2.9.3 Concertation SCoT

Afin de compléter la délibération prise le 01.09.2016 sur le projet de la concertation SCoT et la sollicitation des fonds LEADER pour ce projet, les élus du conseil syndical sont sollicités pour approuver le plan de financement suivant. Il est précisé que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
Prestation de l'Intention Publique	54 910,00 €	CPER	17 500,00 €
		Europe (LEADER)	17 500,00 €
		Autofinancement	19 910,00 €
TOTAL	54 910,00 €	TOTAL	54 910,00 €

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action selon le plan de financement présenté.

2.10. Énergie-climat

2.10.1 Action n°2 du PCAET "Expérimentation d'un village à énergie positive" - Convention de partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Depuis le 20 octobre 2016, date de validation de l'actuel PCAET, le PETR Pays Vallée du Loir est en charge de l'animation des 15 actions qui le composent.

Une liste de partenaires territoriaux a été identifiée pour chaque action. L'un d'eux est le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), association basée à La Flèche, qui travaille sur les thématiques de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ainsi qu'à l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs (récoltes de données, conduite d'études, etc.).

Afin de mettre en œuvre le PCAET, nous vous proposons un partenariat avec le CPIE par le biais d'une convention sur deux années (2019/2020) sur les actions suivantes :

- Action n°2 du PCAET « Lancer une expérimentation Village à Énergie Positive » :

Le CPIE aura pour mission d'accompagner le PETR Pays Vallée du Loir et la commune de Lavernat dans l'expérimentation "Village à Énergie Positive". Il s'agira de travailler à la fois sur le volet « exemplarité de la collectivité » et sur le volet "mobilisation citoyenne", via la mise en œuvre d'actions concrètes (efficacité énergétique, mobilité, alimentation) et la création et l'animation d'un "club climat", qui aurait pour vocation première de rapprocher les élus des acteurs/habitants du territoire, autour d'une vision durable et partagée de l'avenir de leur village.

A l'échelle du PETR, une réflexion plus globale pourra être engagée avec d'autres partenaires notamment le CLER (Conseil de Liaison pour les Énergies Renouvelables), qui coordonne le réseau national des Territoires à Énergie Positive (TEPOS), et/ou la participation d'étudiants spécialisés dans l'aménagement du territoire.

Cette action permettra d'impulser une démarche novatrice sur un territoire pilote, qui pourra être reproduite sur d'autres communes du PETR dans les années à venir. Cette action sera réalisée sur les années 1 et 2 (mars 2019/décembre 2020).

- Action n°10 du PCAET "Communiquer et mettre en réseau les acteurs autour des pratiques agricoles (viticoles et arboricoles) et sylvicoles adaptées au changement climatique" :

Le CPIE aura pour mission d'accompagner le PETR Pays Vallée du Loir et les acteurs du monde agricole sur un travail autour de l'adaptation au changement climatique (volet impact sur la biodiversité). Cette action sera menée en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture et amènera l'étude spécifique de projection des impacts du changement climatique en Vallée du Loir.

Cette action sera réalisée sur la première année de la convention (avril 2019/octobre 2019).

Le coût des actions proposées dans cette convention de partenariat est réparti comme suit (inscrit au budget prévisionnel 2019) :

	Année 2019	Année 2020
Action n°2 "Village à énergie positive"	7 500,00 €	7 500,00 €
Action n°10 "Adaptation changement climatique"	2 000,00 €	-

Les fonds européens alloués au programme LEADER permettent une prise en charge à hauteur de 80% de ces deux actions. Ainsi le coût annuel de ces deux actions pour le Pays est estimé à 1 900 € pour l'année 2019 et à 1 500€ pour l'année 2020.

Le Conseil syndical est sollicité afin d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le CPIE permettant la mise en œuvre des deux actions du PCAET susmentionnées (action n°2 "lancer une expérimentation Village à Énergie Positive" et action n°10 "communiquer et mettre en réseau les acteurs autour des pratiques agricoles (viticoles et arboricoles) et sylvicoles adaptées au changement climatique").

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir pour un montant de 17 000 €.

2.10.2 Action n°1 du PCAET "Sensibiliser les scolaires aux questions de sobriété énergétique et aux enjeux de la qualité de l'air" - Réponse à l'appel à projet PRSE 2019 et demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire.

Depuis le 20 octobre 2016, date de validation de l'actuel PCAET, le PETR Pays Vallée du Loir est en charge de l'animation des 15 actions qui le composent.

Dans le cadre de sa première fiche action intitulée "Sensibiliser les scolaires aux questions de sobriété énergétique et aux enjeux de la qualité de l'air", le PETR Pays Vallée du Loir propose de déployer une action de sensibilisation auprès d'une école du territoire.

Cette action a pour objectifs de sensibiliser le jeune public et leurs parents aux liens entre l'habitat et la santé, améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'air des écoles et améliorer le confort des usagers.

Cette action menée conjointement par le service énergie-climat, le service de conseil en énergie partagé et le service éducatif du Pays d'Art et d'Histoire, sera élaborée en partenariat avec l'Éducation Nationale et les enseignants, mais également avec la ou les communes retenues et leurs agents municipaux.

Le plan de financement de l'action proposée est réparti comme suit :

Budget prévisionnel			
Dépenses	Montants	Ressources	Montants
Achats de matériels et fournitures	1 000 €	PRSE - ARS et DREAL des Pays de la Loire (50%)	4 150 €
Rémunération d'intervenants externes	3 000 €	Europe (LEADER) (30%)	2 490 €
Communication	500 €	Autofinancement (20%)	1 660 €
Rémunération du personnel	3 800 €		
TOTAL	8 300 €	TOTAL	8 300 €

La subvention régionale au titre du Plan Régional de Prévention de la Santé (PRSE) ainsi que les fonds européens alloués au programme LEADER permettent une prise en charge de cette action à hauteur de 80%. Ainsi le coût total de cette action pour le Pays est estimé à 1 600€ sur l'année scolaire 2019-2020 (inscrit au budget prévisionnel 2019), en incluant ici la rémunération du poste de l'animatrice du service éducatif du Pays d'Art et d'Histoire.

Le Conseil syndical est sollicité afin :

- D'approuver le projet et son plan de financement ;
- D'autoriser le Président à répondre à l'appel à projet Plan Régional de Prévention de la Santé (PRSE) 2019 ;
- D'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire, dans le cadre du PRSE, à hauteur de 50% de financement du coût de l'action ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à répondre à l'appel à projet PRSE 2019, approuve de solliciter des subventions à hauteur de 50% auprès des partenaires ARS et DREAL et autorise le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

2.10.3 Action n°5 du PCAET "Étudier et informer sur les potentiels d'énergies renouvelables" - Lancement de l'étude de potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays Vallée du Loir et demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Régional d'Études Stratégiques (FRES).

Depuis le 20 octobre 2016, date de validation de l'actuel PCAET, le PETR Pays Vallée du Loir est en charge de l'animation des 15 actions qui le composent.

Dans le cadre de sa cinquième fiche action intitulée "Étudier et informer sur les potentiels d'énergies renouvelables", le PETR Pays Vallée du Loir a identifié que le territoire est dépendant de l'importation d'énergies fossiles alors que des ressources locales pourraient être mobilisées. A titre d'illustrations, les potentiels de méthanisation sont avérés sur le territoire tout comme les potentiels solaires ou encore le développement du bois-énergie. L'identification des potentiels de développement des énergies renouvelables et la mobilisation de tous les acteurs autour de ce sujet constituent une priorité forte de la stratégie énergétique territoriale.

Afin de répondre à cet enjeu, le PETR Pays Vallée du Loir propose la réalisation d'une étude d'identification du potentiel de production d'énergies renouvelables afin de construire une réelle stratégie et co-construire un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire pour impulser la réalisation de projets.

Cette étude a pour vocation d'être exploitée dans le contexte du PCAET, mais aussi dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) et des projets de territoires des trois communautés de communes.

Cette étude a pour objectifs d'apporter aux élus et techniciens du territoire des éléments d'information et d'aide à la décision pour faire émerger de nouvelles productions d'énergies renouvelables et de récupération durables. Ceci dans une perspective d'adaptation offre/demande en lien avec les enjeux de la planification. Il s'agit également d'identifier les freins et les leviers potentiels afin de créer un contexte d'émergence, d'appropriation et d'acceptation des projets d'énergies renouvelables et de récupération.

Le plan de financement de l'action proposée est réparti comme suit :

Budget prévisionnel			
Dépenses	Montants	Ressources	Montants
Prestation intellectuelle - réalisation d'une étude de potentiel sur le développement des énergies renouvelables en Vallée du Loir	15 000 €	FRES - Région des Pays de la Loire (50%)	8 000 €
Organisation du forum des énergies renouvelables	1 000 €	Europe (LEADER) (30%)	4 800 €
		Autofinancement (20%)	3 200 €
TOTAL	16 000 €	TOTAL	16 000 €

La subvention régionale au titre du Fonds Régional d'Études Stratégiques (FRES) ainsi que les fonds européens alloués au programme LEADER permettent une prise en charge de cette action à hauteur de 80%. Ainsi le coût total de cette action pour le Pays est estimé à 3 200 € sur l'année 2019 (inscrit au budget prévisionnel 2019).

Le Conseil syndical est sollicité afin :

- D'approuver le plan de financement et de cette étude et donc, le cas échéant son lancement;
- D'autoriser le Président à procéder à la consultation de prestataires extérieurs ;
- D'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Régional d'Études Stratégiques (FRES), à hauteur de 50% de financement du coût de l'action ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande et le bon déroulement de la consultation.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de lancer l'étude de potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir et de solliciter le fonds FRES à hauteur de 50%.

3. Questions diverses

CALENDRIER 2019 – 2020

Bureau

Jeudi 09 mai 2019 à 16h00

Jeudi 20 juin 2019 à 16h00

Lundi 16 septembre 2019 à 17h00

Jeudi 24 octobre 2019 à 17h00

Jeudi 12 décembre 2019 à 17h00

Jeudi 27 février 202 à 16h00

Conseil syndical

Jeudi 09 mai 2019 à 18h00 – approbation du SCoT

Jeudi 04 juillet 2019 à 18h00

Jeudi 26 septembre 2019 à 18h00

Jeudi 14 novembre 2019 à 18h00

Jeudi 23 janvier 2020 à 18h00 – Débat d'Orientation budgétaire du PETR

Jeudi 27 février 2020 à 18h00 – Budget du PETR